







École supérieure du travail

PROGRAMME MARS 2025 - FÉVRIER 2026

Formations pour les délégués du personnel

MANDAT 2024-2029



Cette offre est issue du programme quinquennal

« Formations pour les délégués du personnel – Mandat 2024-2029 ».

Elle s'adresse à tous les délégués du personnel, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

Deutsche Ausgabe erhältlich www.est.public.lu www.csl.lu

Informations pratiques



INSCRIPTIONS

École supérieure du travail (EST) www.est.public.lu estinfo@est.etat.lu T. +352 247 86 202

L'EST est aussi à votre disposition au bureau de permanence au CEFOS à Remich.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer! T. +352 247 86 132



NIVEAUX

- → Les cours N1 font partie intégrante du tronc commun de la formation des délégués du personnel.
- → Les cours N2 font partie des formations qui communiquent de l'information appliquée à des exemples concrets auxquels les délégués du personnel sont confrontés.
- → Les cours N3 font partie des formations qui permettent aux délégués du personnel de s'entraîner à l'application de leurs connaissances et l'amélioration de leurs pratiques.



HORAIRES

Entre 08h00 et 17h00 avec une heure de pause déjeuner.

L'horaire sera précisé dans la confirmation de la formation.



LANGUES

- → luxembourgeois (LU)
- → français (FR)
- → allemand (DE)
- → l'organisation de certains cours en anglais ou portugais est possible sur demande motivée

Les supports de cours sont disponibles en français et en allemand. Pour les formations de base, les supports sont également disponibles en anglais et en portugais.



PUBLIC CIBLE

Délégués du personnel
Membre titulaire les mandat

Membre suppléant l^{er} mandat Membre titulaire Membre suppléant

- → Délégués à l'égalité
- → Délégués à la sécurité et à la santé



LIEU

Centre de formation et de séminaires (Cefos) de la Chambre des salariés

12, rue du Château | L-5516 Remich www.cefos.lu | cefos@cefos.lu T. +352 274 94 500

Droit à la formation des délégués du personnel

Les délégués du personnel ont droit à un congé formation, dépendamment de leur rôle au sein de la délégation et de la taille de l'entreprise dans laquelle ils exercent leur mandat.

Pour une entreprise de 15 à 49 salariés	Heures/mandat
Membre titulaire 1er mandat	40h sur 5 ans + 16h*
Membre suppléant ler mandat	20h sur 5 ans + 8h*
Membre titulaire	40h sur 5 ans
Membre suppléant	20h sur 5 ans

Pour une entreprise de 50 à 150 salariés	Heures/mandat
Membre titulaire 1er mandat	80h sur 5 ans + 16h*
Membre suppléant ler mandat	40h sur 5 ans + 8h*
Membre titulaire	80h sur 5 ans
Membre suppléant	40h sur 5 ans

Pour une entreprise > 150 salariés	Heures/an
Membre titulaire 1er mandat	40h par an + 16h*
Membre suppléant 1er mandat	20h par an + 8h*
Membre titulaire	40h par an
Membre suppléant	20h par an

Délégués à l'égalité / à la sécurité / à la santé de toute entreprise > 15 salariés	Heures/mandat
Délégué à l'égalité	2 x 4h** par an
Délégué à la sécurité et à la santé 1 ^{er} mandat	40h** sur 5 ans + 10h*
Délégué à la sécurité et à la santé	40h** sur 5 ans

^{*} Les heures de congé-formation attribuées pour le 1^{tr} mandat. Ces heures sont à prendre **jusqu'au 31 mars 2025.** ** Pour le délégué à l'égalité, ce contingent d'heures s'ajoute à celui alloué au délégué du personnel. Il en est de même pour le délégué à la sécurité et à la santé, si ce dernier a été nommé parmi les membres de la délégation

Des formations adaptées aux besoins des délégués du personnel

N1 - NIVEAU 1: UN PARCOURS INTRODUCTIF

Un parcours introductif qui prépare aux rôles et aux missions des délégués du personnel.

Les formations de base :

- → FD-1 L'exercice du mandat de délégué du personnel
- → FD-2 Le rôle du délégué à la sécurité et à la santé
- → FD-3 Le rôle du délégué à l'égalité

Dans les formations (N1), les délégués du personnel s'approprient:

- → des connaissances indispensables pour comprendre leurs rôles et leurs missions tels que définis par la loi ;
- → s'approprient les moyens à leur disposition pour se former, pour agir et pro-agir.

N2 - NIVEAU 2 : UN ENSEMBLE DE FORMATIONS THÉMATIQUES

Un ensemble de formations thématiques qui visent l'acquisition de connaissances et de compréhension dans différents domaines.

Dans les formations (N2), les délégués du personnel :

- → comprennent les impacts potentiels par des exemples concrets;
- → contribuent aux discussions et à la recherche de solutions ;
- → s'outillent pour participer au dialogue social dans l'entreprise.

N3 - NIVEAU 3: DES FORMATIONS PRATIQUES DE MISES EN SITUATION

Des formations pratiques qui placent les délégués au centre du dispositif d'apprentissage et qui leur permettent de consolider l'acquisition de connaissances, de comprendre, de développer des compétences d'analyse et de recherche de solutions, d'appliquer et d'améliorer leurs pratiques en continu et de se constituer au fur et à mesure une boîte à outils adaptée à leur situation individuelle.

Dans les formations (N3), les délégués du personnel :

- → s'entraînent à la résolution de cas pratiques et à la recherche de solutions;
- → s'échangent entre pairs ;
- → sont mis dans des situations réelles d'intervention;
- → se constituent une boîte à outils personnalisée.

Certaines formations de **niveau 2** et **toutes** les formations de **niveau 3** font l'objet de **recommandations spécifiques** que vous pouvez consulter dans la **brochure quinquennale** ou dans l'offre de formation sur le site de l'EST : **www.est.public.lu**

Pour toute question concernant : les formations : **formationsdelegues@csl.lu** ou l'organisation : **estinfo@est.etat.lu**

Programme mars 2025 - février 2026



Descriptifs des formations

#1	LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)								
FD-1	L'exercice du mandat de délégué du personnel (formation de base)	N1	1	FR	3 mars 2025 19 mars 2025 31 mars 2025 9 avril 2025 16 mai 2025 2 juin 2025 18 novembre 2025 16 janvier 2026								
				LU	11 mars 2025 15 mai 2025 19 septembre 2025								
													DE
						EN	28 mars 2025 27 octobre 2025						
					PT	24 juin 2025							
FD-1.1	Le droit du travail	N2	1	FR	5 mars 2025 24 juin 2025 15 octobre 2025								
					LU	26 novembre 2025							
				DE	23 septembre 2025 21 janvier 2026								
FD-1.2	Le Tribunal du travail et l'implication de la délégation du personnel	N2	N2	1	1	1	1	N2 1	N2 1	1	FR	18 mars 2025 26 septembre 2025 27 novembre 2025	
				LU	8 mai 2025								
				DE	25 juin 2025 23 octobre 2025								
FD-1.5	La protection des données à caractère personnel	N2	0,5 (après- midi)	FR	8 avril 2025 23 mai 2025 28 novembre 2025								

Ce programme est susceptible de changements, restez informés, consultez régulièrement le site de l'EST **www.est.public.lu** et **inscrivez-vous** à la **newsletter**.

#2	SÉCURITÉ ET SANTÉ	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-2	FD-2 Le rôle du délégué à la sécurité et à la santé au travail (formation de base)	NI	N1 1	FR	6 mars 2025 20 mars 2025 26 mars 2025 16 avril 2025 13 juin 2025 13 février 2026
				LU	12 mars 2025 25 mars 2025 25 juin 2025
				DE	18 mars 2025 28 mai 2025 30 septembre 2025
				EN	31 mars 2025 18 septembre 2025
				PT	24 novembre 2025
FD-2.1	FD-2.1 L'organisation d'une tournée de contrôle	N2	1	FR	21 mai 2025 19 novembre 2025 13 janvier 2026
				LU	17 juin 2025 24 octobre 2025
				DE	23 avril 2025 4 février 2026
FD-2.2	La cybersécurité	N2	0.5 (matin)	FR	8 avril 2025 23 mai 2025 28 novembre 2025
FD-2.3	L'impact des NTIC et les conséquences potentielles sur la charge mentale au travail	N2	1	FR	26 mars 2025 18 juin 2025 21 octobre 2025
				LU	10 avril 2025 6 février 2026
				DE	3 juin 2025 16 février 2026
FD-2.5	L'accident du travail: la prise en charge du salarié	N2	1	FR	17 avril 2025 19 juin 2025 1 décembre 2025
				LU	19 mars 2025 13 octobre 2025
				DE	4 juin 2025 22 octobre 2025
FD-2.6	Es différentes formes de reclassement professionnel interne et externe	N2	0.5 (matin)	FR	26 juin 2025 29 octobre 2025 15 janvier 2026
				LU	5 mai 2025 8 décembre 2025

#2	SÉCURITÉ ET SANTÉ	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-2.6	(suite)			DE	14 mai 2025 5 novembre 2025
FD-2.7	FD-2.7 La démarche active à la prévention des risques de sécurité et de santé dans l'entreprise	N2	2	FR	14 et 15 avril 2025 5 et 6 mai 2025 17 et 18 décembre 2025
				LU	30 juin et 1 juillet 2025 17 et 18 février 2026
				DE	26 et 27 mai 2025 16 et 17 octobre 2025
FD-2.8	L'importance de la collaboration N2 entre le délégué à la sécurité et à la santé et le salarié désigné	N2	N2 1	FR	7 juillet 2025 22 janvier 2026 20 février 2026
				LU	23 avril 2025 17 octobre 2025
				DE	5 juin 2025 20 novembre 2025

#3	ÉGALITÉ	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)							
FD-3	FD-3 Le rôle du délégué à l'égalité (formation de base)	NI	1	FR	4 mars 2025 21 mars 2025 6 juin 2025 17 novembre 2025 19 janvier 2026							
				LU	13 mars 2025 16 octobre 2025							
				DE	27 mars 2025 24 septembre 2025							
				EN	24 mars 2025 19 février 2026							
				PT	28 mai 2025							
FD-3.1	FD-3.1 Les discriminations sur le lieu de travail	N2	N2 0,5 (matin)		FR	3 avril 2025 2 juillet 2025 4 décembre 2025						
				LU	28 avril 2025 5 février 2026							
				DE	5 juin 2025 6 novembre 2025							
FD-3.2	FD-3.2 Les mesures et les aides pour salariés en situation de handicap	N2	1	1	N2 1	N2 1	1	1	1	1	FR	10 avril 2025 4 février 2026
				LU	3 juillet 2025 15 décembre 2025							
				DE	6 mai 2025 19 novembre 2025							

#4	SOCIAL	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)						
FD-4.1	FD-4.1 Le dialogue social et le syndicalisme au Luxembourg	N2	1	FR	7 mai 2025 3 novembre 2025 29 janvier 2026						
				LU	10 octobre 2025 16 janvier 2026						
				DE	12 juin 2025 16 décembre 2025						
FD-4.2	ED-4.2 La sécurité sociale au Luxembourg N2	N2	2	FR	7 et 8 mai 2025 2 et 3 juin 2025 21 et 22 octobre 2025 14 et 15 janvier 2026						
				LU	24 et 25 avril 2025 12 et 13 novembre 2025						
				DE	9 et 10 juillet 2025 23 et 24 février 2026						
FD-4.3	FD-4.3 Les salariés à protéger : différentes situations et moyens légaux	N2	N2 1	1	FR	4 avril 2025 1 0 juillet 2025 9 décembre 2025					
								LU	7 octobre 2025 23 janvier 2026		
				DE	10 juin 2025 11 novembre 2025						
FD-4.4	FD-4.4 Les systèmes des pensions au Luxembourg	N2	N2 1	1	1	1	1	1	N2 1	FR	19 mai 2025 11 juillet 2025 9 octobre 2025 12 janvier 2026
				LU	24 avril 2025 11 février 2026						
				DE	11 juin 2025 5 décembre 2025						

#5	ÉCONOMIE	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-5.1	FD-5.1 L'emploi et le chômage	N2	1	FR	10 mars 2025 7 juillet 2025 25 février 2026
				LU	15 avril 2025 8 octobre 2025
				DE	21 mai 2025 13 novembre 2025
FD-5.2	La compréhension des bases de la performance financière de l'entreprise	N2	1	FR	8 avril 2025 8 juillet 2025 12 décembre 2025

#5	ÉCONOMIE	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)					
FD-5.2	(suite)			LU	23 avril 2025 10 février 2026					
				DE	16 mai 2025 2 octobre 2025					
FD-5.4	Le fonctionnement de l'entreprise	N2	0,5 (après- midi)	FR	9 avril 2025 25 novembre 2025 30 janvier 2026					
FD-5.5	Les traits caractéristiques de l'économie	N2	0,5 (matin)	FR	9 avril 2025 25 novembre 2025 30 janvier 2026					
FD-5.6	FD-5.6 La situation particulière du salarié frontalier au Luxembourg	N2	2	FR	11 et 12 mars 2025 16 et 17 septembre 2025 28 et 29 octobre 2025 26 et 27 janvier 2026					
				LU	29 et 30 avril 2025 4 et 5 décembre 2025					
				DE	12 et 13 mai 2025 12 et 13 février 2026					
FD-5.7	FD-5.7 Le mécanisme de l'indexation des salaires	N2	0,5 (après- midi)	(après-	(après-	(après-	(après-	(après-	FR	3 avril 2025 2 juillet 2025 4 décembre 2025
				LU	28 avril 2025 5 février 2026					
				DE	5 juin 2025 6 novembre 2025					

#6	ORGANISATION DU TRAVAIL	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)	
FD-6.1	FD-6.1 Le rôle de la délégation dans la formation professionnelle	N2	1	FR	29 avril 2025 28 octobre 2025 27 janvier 2026	
				LU	4 avril 2025 3 octobre 2025	
				DE	6 juin 2025 26 février 2026	
FD-6.2	Le télétravail et la prévention des N2 risques	N2	N2 0,5 (après- midi)	(après-	FR	26 juin 2025 29 octobre 2025 15 janvier 2026
				LU	5 mai 2025 8 décembre 2025	
				DE	14 mai 2025 5 novembre 2025	

#7	BIEN-ÊTRE	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-7.1	La gestion du stress et la prévention de l'épuisement professionnel	N2	1	FR	7 mars 2025 15 septembre 2025 12 décembre 2025 22 janvier 2026
				LU	20 mai 2025 11 novembre 2025
				DE	30 avril 2025 14 octobre 2025
FD-7.2	L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle	N2	1	FR	5 mars 2025 25 septembre 2025 6 octobre 2025
				LU	25 avril 2025 9 décembre 2025
				DE	12 juin 2025 4 novembre 2025
FD-7.3	Les différents types de congés	N2	1	FR	14 mars 2025 27 octobre 2025 2 février 2026
				LU	2 mai 2025 2 octobre 2025
				DE	13 juin 2025 3 décembre 2025

#8	COMMUNICATION	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-8.1	Les bases de la communication et de la médiation	N2	1	FR	17 mars 2025 8 juillet 2025 13 octobre 2025
				LU	28 mars 2025 4 novembre 2025
				DE	2 mai 2025 10 novembre 2025
FD-8.2	La prise de parole en public	N2	1	FR	1 avril 2025 9 juillet 2025 23 octobre 2025
				LU	14 novembre 2025 23 janvier 2026
				DE	10 juin 2025 25 novembre 2025
FD-8.3	La sensibilisation et la communication	N2	1	FR	14 mai 2025 17 septembre 2025 2 décembre 2025
				LU	2 avril 2025 6 février 2026

#8	COMMUNICATION	NIVEAU	JOUR(S)	LANGUE	DATE(S)
FD-8.3	(suite)	N2	1	DE	23 mai 2025 3 novembre 2025
FD-8.4	La préparation, la conduite et le suivi d'une réunion	N2	1	FR	7 avril 2025 21 novembre 2025 3 février 2026
				LU	22 mai 2025 1 octobre 2025
				DE	18 septembre 2025 10 décembre 2025
FD-8.5	La prise en compte des intérêts et des besoins des salariés et de l'entreprise	N2	1	FR	17 avril 2025 10 octobre 2025 28 janvier 2026
				LU	24 novembre 2025 21 janvier 2026
				DE	22 septembre 2025 27 février 2026
FD-8.20	La délégation du Personnel et RH : Les outils du dialogue social (formation pratique)	N3	1	FR	22 avril 2025 19 septembre 2025 18 novembre 2025
				LU	20 mai 2025 9 février 2026
				DE	16 juin 2025 15 décembre 2025
FD-8.21	La médiation sur le lieu de travail (formation pratique)	N3	1	FR	21 mai 2025 23 septembre 2025 12 novembre 2025
				LU	20 juin 2025 11 décembre 2025
				DE	20 octobre 2025 20 janvier 2026
FD-8.22	L'écoute active pour mieux communiquer (formation pratique)	N3	1	FR	16 avril 2025 29 septembre 2025 1 décembre 2025
				LU	26 juin 2025 7 novembre 2025
				DE	22 mai 2025 11 février 2026

Pour toute question supplémentaire, contactez-nous.

EST – École supérieure du travail

1 porte de France | L-4360 Esch-sur-Alzette T. +352 247 86 202 | F. +352 247 86 131 | estinfo@est.etat.lu



Besoin de versions imprimées ?

Des versions imprimées de la brochure 2024-2029 sont disponibles auprès de la CSL, n'hésitez pas à les demander au **+352 27 494 500** ou par courriel à l'adresse **formationsdelegues@csl.lu**.

Besoin d'assistance pour votre inscription ?

Les équipes de l'EST sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription, n'hésitez pas à les contacter au +352 247 86 202.







